

RETOUR SUR LE
Communiqué ONF du 26/05/22
(« Forêt domaniale du Gâvre - Mise au point de l'ONF »)
POUR DECONSTRUIRE LE DISCOURS ET
NE PAS S'EN LAISSER COMPTER !

La Direction territoriale des Pays de la Loire a considéré qu'elle se devait de réagir à notre manifestation du 22/05/22, par delà les propos qu'elle a pu exprimer à cette occasion dans les différents médias d'information (articles, reportages), par **un communiqué officiel** en bonne et due forme, intitulé « Forêt domaniale du Gâvre, mise au point de l'ONF » (nom du PDF : « Mise au point sur la gestion de l'ONF en Fd Gâvre »).

Preuve que notre action ne laisse pas indifférent un ONF qui n'en finit plus de déclencher des contre-feux et d'essayer de mettre en place des pare-feu face au flot incessant des critiques – internes et externes – qui ne cesse de dégrader son image et de saper sa parole.

Soyons gré à l'ONF de conserver encore, pour l'heure, suffisamment d'ADN administratif et public pour savoir rester dans une relative neutralité de l'expression, empruntant à un registre de modération et de mesure, de sorte qu'il s'agit de répondre à nos « *affirmations* » (comprendre, bien sûr, erronées et inexactes, mais du moins point ouvertement qualifiées d'inexactitudes, d'erreurs, de fariboles, inepties ou autres mensonges grossiers...). Donc, face à ces « *affirmations* », il fallait que l'ONF porte au plus vite à la connaissance du public ces importants éléments factuels qui avaient si curieusement échappé aux Amis de la Forêt du Gâvre (sauf à les avoir délibérément omis...).

Nous avons donc droit à **un exercice d'autojustification assurant le déroulé de la ligne officielle** au fil de cinq parties qui visent principalement à nous répondre point par point concernant les quatre parcelles dont la gestion est plus particulièrement mise en cause et qui suscite de notre part critiques et inquiétudes.



Partie 1 : parcelle 120

Notre manifestation s'est tenue au **Parcours de Santé** et avait en ligne de mire cette parcelle 120 sur laquelle il est implanté. C'est donc par cette parcelle que le communiqué commence, non sans choisir comme élément d'illustration un cliché de **concert en forêt** à l'occasion des Rendez-vous de l'Erdre. Un choix tout sauf innocent puisque, quoique non précisé, ce concert s'était justement tenu à ce même Parcours de Santé.

Et l'on ne peut que se souvenir, également, que c'est sur ce même lieu que l'ONF avait déjà jeté son dévolu afin qu'il serve d'écrin à son opération de communication **Un œil en forêt** (oct-nov 2020), d'inspiration naturaliste, qui entendait célébrer ostensiblement la biodiversité de ce massif forestier du Gâvre par des photos XXL d'animaux forestiers disposées in situ.

Comment ne pas rester sidéré et plus que songeur face à cette démarche contradictoire de l'ONF qui consiste, d'une part, à recourir très volontiers au Parcours de Santé pour valoriser ses initiatives en matière de biodiversité et d'accueil du public, ou plutôt de com' grand public, et, d'autre part, à afficher sa volonté de réduire à néant ce même parcours, que ce soit par son transfert ou par ce que l'ONF compte y faire ensuite ?

La lecture du paragraphe dévolu à cette parcelle dans le communiqué devrait avoir tout lieu de nous rassurer, du moins de nous rasséréner quelque peu (c'est son but !) :

Etude de tous les équipements d'accueil du public, afin :

- a) de faire un état des lieux des « *pratiques de découverte* » de la forêt,
- b) d'identifier les sites qui ont besoin d'entretien.

Insistance sur le « schéma d'accueil » à mener en concertation avec les élus et les associations d'usagers.

Et surtout bien noter qu'« aucune décision n'est donc prise » concernant ce fameux « vrai-faux » déplacement. De toute façon, l'on peut dormir tranquille : cet aménagement « fera l'objet de discussions », et – tenez-vous bien – c'est ce qui se fait pour « tous les autres équipements de la forêt ».

Comme si ces discussions et autres concertations devaient (pouvaient) nécessairement conduire à renoncer à ce projet. Manière de déminer, de faire de la gestion de crise, et exercice de com' en trompe-l'œil qui insiste lourdement sur le nouveau concept du moment que l'ONF entend agiter, celui du « **Schéma d'accueil** ». Manière d'essayer de redorer autant que faire se peut son image et d'apaiser les interlocuteurs avec qui il doit composer – élus (il y a le Conseil départemental, la Communauté de Communes, le Comité de Tourisme Erdre Canal Forêt...) et associations d'usagers. La politique d'accueil du public, notamment telle qu'elle doit être mise en oeuvre à travers le schéma d'accueil, c'est désormais du sérieux, du lourd, fini le temps du bricolage et des premières expérimentations. Elle est devenue une composante essentielle dans la **stratégie de l'ONF pour contrecarrer la dégradation inquiétante de son image et l'hostilité grandissante à l'égard de ses pratiques forestières**, particulièrement dans les forêts périurbaines, tout en escomptant préserver le plus possible sa liberté d'action dans ses « fiefs » des grandes régions forestières – à propos desquelles l'ONF s'autorisait à dire, dans un autre communiqué de 2017, que « dans ces « autres territoires, aux attentes sociétales différentes, d'autres techniques sylvicoles seront privilégiées ». L'on comprend ce que cela veut dire.

C'est ainsi que cet aimable paragraphe est complété :

- a) d'un petit tableau synoptique qui rappelle combien l'ONF se démène pour accueillir son public : 6 sentiers balisés, dont 1 GR de Pays, 4 aires principales d'accueil, 3 balades connectées gratuites ;
- b) d'un « calendrier pour la mise en place du schéma d'accueil » sur un an, d'un comité de massif au suivant qui verra le lancement de la fameuse « concertation », puisqu'on aura alors trouvé les sous auprès des nécessaires financeurs (Pays de Blain Communauté...). A noter au passage que la « présentation des grandes étapes de la démarche » à la ComCom a eu lieu le 17 mai, cette même semaine qui s'est terminée par la manifestation des AFG.

Mais, au fait, à force de parler accueil, discussions et concertation, **voilà que l'on allait oublier l'essentiel... les arbres !** Ces arbres que, n'en doutons pas, l'ONF entend bien exploiter, vendre, faire abattre et tronçonner, ces beaux futs à l'insolente maturité qui n'attendent plus que le moment de se faire zigouiller, puisqu'ils n'ont jamais valu aussi cher et que le plan d'Aménagement Forestier exige désormais qu'ils y passent !

A preuve, ces cartes figurant dans le PowerPoint du Comité de Massif d'octobre 2021 qui montrent bien que l'on veut mener à son terme la « régénération » de cette parcelle 120, laquelle se divise en 120a (régénération récente, moins de 3 m) et 120b : une partie en « coupe définitive récente », une autre en « 3e secondaire en 2020 » et une troisième avec le « parcours sportif/promenade ».

Trois scénarii sont proposés pour cette parcelle et le « parcours sportif/promenade ». Le n° 2 revient à moduler légèrement le n°1, avec les mêmes « éclaircies fortes en bordure de parcelles » 100, 106 et 119, comme suit :

- 4,1 ha à régénérer dans 3/5 ans, réduits à 2,3 ha dans l'option n° 2 ;
- 4,5 ha (le long de l'allée du Coudraie) à régénérer dans 12/15 ans, réduits à 3,1 ha dans l'option n° 2 ;
Avec, dans cette option n° 2, création d'une troisième zone centrale, longeant la précédente, de 3,3 ha à régénérer *dès que possible*.
(soit $4,1 + 4,5 = 8,6$ ha ou bien $2,3 + 3,1 + 3,3 = 8,6$ ha)

Mais, « fort heureusement », **le scénario 3** est là pour calmer nos angoisses : « *une régénération progressive sur 20 ans* » qui « *permettrait de réduire significativement l'impact paysager de la régénération et de préserver la zone d'accueil représentée par le sentier sportif. Les enjeux sociaux du site pourraient justifier cette forme de « transition douce* ». Ouf !

Comme « *environ 60 % de la surface de la zone à régénérer est actuellement couverte de semis entre 1 et 3 m de hauteur* » (la seule zone 120a, l'on présume ?), « *les arbres à récolter pourraient faire l'objet de prélèvements à intervalles réguliers, par exemple tous les ans, sur une période d'une vingtaine d'années, en intervenant prioritairement dans les secteurs les plus riches en semis.* »

De quoi nous parle-t-on là, en vérité ? D'une sorte d'exploitation en futaie irrégulière (cette approche qui permet d'assurer en permanence une réelle couverture du sol, etc.) ? Sur vingt ans seulement ? L'on reste pour l'heure trop dans le flou et l'alambiqué (d'autant qu'aucune carte ne vient expliciter cette solution 3). Il n'est pas dit que des/les arbres ne seront pas coupés dans la zone du Parcours de Santé. Et les arbres y sont déjà relativement espacés, de sorte qu'une exploitation des autres zones ne pourra que la fragiliser encore davantage lors des tempêtes et coups de vent, et sans qu'il soit vraiment redonné à l'ensemble l'aspect paysager d'une vraie forêt.

Mais surtout, c'est bien de « **régénération** » que l'on nous parle là. L'ONF « ne lâche pas l'affaire » et tient à exploiter sa parcelle, et non à la vouer une fois pour toutes à l'accueil du public, à la préservation des espèces, à la création d'un îlot de vieillissement. **L'on est à deux pas du Rond-point de l'Etoile, en quelque sorte à l'endroit le plus névralgique du massif, là où les enjeux d'accueil du public sont de fait les plus aigus, et l'ONF ne trouve rien de mieux à faire que de vouloir encore et encore exploiter cette parcelle 120 – puisque c'est prévu comme ça et qu'on a déjà commencé avec tous ces semis !**

Ah, ce joli mot de « régénération », si plein de belles promesses d'un avenir rallongé à souhait, d'une durabilité vigoureuse et épanouie ! Un mot qui va de pair avec cet autre terme très apprécié de l'ONF et des exploitants forestiers, celui de « *renouvellement* », autre euphémisme, trop souvent employé pour parler de coupes rases, d'une forêt mise en coupe réglée.

L'on reste, pour le massif du Gâvre, en attente de cette nouvelle donne que devrait lui accorder urgemment une légitime reconnaissance de son caractère périurbain. Et cela doit commencer par une réelle et sincère remise à plat de la gestion de la parcelle 120 qui ne fait, rappelons-le, que 8,6 ha dans sa totalité !





Partie 2 : parcelles 32, 33, 34, 35

De la parcelle 120, le communiqué passe ensuite aux parcelles 32, 33, 34, 35, autrement dit au **secteur du Pilier**. L'ONF admet d'entrée de jeu qu'il s'agit là de **la partie la plus ancienne de la forêt**, et que c'est bien là que l'on trouve les arbres les plus vieux. Témoins du temps jadis où l'exploitation se faisait par canton (= grand quartier). L'on peut toujours se reporter **ICI** pour se faire une idée plus précise de la forêt d'autrefois à travers le récit détaillé qu'en a fait Edouard Richer en... 1824. Il ne lui avait pas échappé à l'époque que le nord de la forêt en constituait la partie la plus sauvage.

Après quoi, il s'agit pour l'ONF de démontrer en trois points ce qu'il faut faire et ce qui sera fait pour... renouveler. Censément avec bon sens, mesure, savoir-faire. Un savoir-faire qui entend s'inscrire dans le droit fil des forestiers d'autrefois qui avaient eux-mêmes déjà le sens du renouvellement. Sauf que désormais, l'on n'en est plus à travailler par canton et qu'il faut même « *casser* », rien de moins, cette « *gestion passée par canton* ». C'est, bien sûr, pour le bien de la forêt puisqu'on va « **ouvrir à la lumière** » ces parcelles. De toute façon, il n'y a point d'inquiétudes inconsidérées à avoir, puisque ces coupes (point de lumière sans coupes, n'est-ce pas ?) « *sont fragmentées en surface de 4 à 5 ha* ».

Il faut bien comprendre, malheureusement, qu'il s'agit bien de coupes rases, avec tous les travers et désagréments que cela implique. Et que 4 à 5 ha, ce n'est pas rien. Surtout si l'on veut bien considérer qu'il est des pays où, depuis longtemps, ces coupes sont interdites ou nettement mieux réglementées et limitées en surface, justement.

Ce que rappelle utilement cet **article de Reporterre** (du 15/06/20) :

« **Les coupes rases ne sont en rien une fatalité.** De nombreux pays ont décidé de les réglementer, voire de les interdire. Depuis 1902, la **Suisse** a banni les coupes rases de son pays. Dans une loi de 1991, elle précise que « les coupes rases et toutes les formes d'exploitation dont les effets pervers peuvent être assimilés à ceux des coupes rases sont inadmissibles ». En 1948, la **Slovénie** a suivi son exemple et

rendu obligatoire « une sylviculture proche de la nature ». Depuis 1975, l'**Autriche** soumet les coupes de plus de 0,5 hectare à une autorisation spéciale et interdit celles de plus de deux hectares. Plusieurs Länder d'**Allemagne** ont aussi imposé de fortes restrictions aux coupes rases.

En **Lettonie**, leur taille est régulée en fonction du type de sol. Sur sol sec, elle ne doit pas dépasser cinq hectares. Sur sol humide, la coupe se fait par bandes n'excédant pas cinquante mètres de largeur pour les sols tourbeux, et cent mètres pour les sols minéraux. Toutes ces politiques se veulent des réponses locales aux dégradations des écosystèmes forestiers.

À l'inverse, en **France**, la réglementation est assez permissive. Par exemple, l'article L124-6 du code forestier fixe une obligation de reconstitution du peuplement au plus tard cinq ans après une coupe rase plutôt que de définir une surface maximale à partir de laquelle les conséquences négatives des coupes rases seraient interdites. » « Autrement dit, dans le code forestier actuel, la forêt n'est pas définie comme un écosystème vivant, mais plutôt comme un capital dont on souhaite assurer la capacité à fructifier », analyse l'association Canopée. **Voilà qui a le mérite d'être clair.**

Dans ces conditions, l'on ne peut se satisfaire de ces seules initiatives, assurément bienvenues, que le communiqué prend soin de détailler :

a) sortie de la parcelle 32 du « *programme de renouvellement lors de la révision du document de gestion en 2017 afin de limiter au maximum [!!!] l'effet cumulatif des zones en régénération* » [eh oui, décidément pas terribles pour le paysage forestier, toutes ces coupes rases qui s'accumulent...]. Preuve, soit dit en passant, que quand on veut, on peut : par exemple, **amender en cours de route l'Aménagement forestier prévu sur 20 ans**. Il faut continuer en ce sens, et retirer toutes ces parcelles d'autant plus convoitées que ce sont les plus belles ! Notons tout de même que l'hallali de cette parcelle n'est que remis à plus tard, elle n'est pas définitivement sauvée...

b) « *mise en place d'un îlot de sénescence de 1.7 ha (P32)* » et « *d'un îlot de vieillissement de 18.7 ha (P34/37)* ». Faut-il encore rappeler que ces divers îlots ne représentent qu'une infime partie de la surface totale du massif (même pas un pour cent !) ? S'il est heureux que ces décisions aient été prises, l'on reste vraiment très loin du compte.

Et si le point a) visait à ne point trop chagriner le promeneur, le visiteur, l'utilisateur à la vue de paysages trop défigurés, le point b), pour sa part, vise à « *préserver la biodiversité associée aux vieux arbres* ». Cette bonne action préservatrice ne doit pas faire oublier que la meilleure manière de préserver cette fameuse biodiversité et cette qualité paysagère incomparables des vieilles futaies reste encore, évidemment, de ne pas toucher à ces arbres, de respecter pleinement et entièrement leur statut de vénérables ancêtres. L'on ne doit pas se lasser de répéter que c'est bien dans ce type de forêt laissée à elle-même, de parcelles de vieux bois, que se trouvent le plus de biomasse, la plus grande diversité d'espèces, les espèces les plus rares et caractéristiques du milieu forestier, les écosystèmes et les biotopes les plus aboutis et complexes, mais aussi les plus fragiles. Et c'est dans ces arbres et dans ces sols que le volume de carbone stocké est le plus élevé.

Puisque ces mesures « conservatoires » ont été prises, n'a-t-on pas lieu de se réjouir ? N'est-ce pas l'esprit léger et rasséréné que l'on devrait accueillir les mesures en cours ? On vous le dit, cela fait déjà 10 ans, oui, une décennie entière – l'aviez-vous même remarqué ? – que ces « *coupes ont débuté* ». Encore dix ans à ce

train paisible de sénateur, pour que le « miracle » s’accomplisse, quasiment sans douleur : « *peu à peu les grands arbres vont laisser la place à une nouvelle génération* ». **La chance ! C’est la nature, l’effacement naturel des générations ! L’on aura enfin troqué nos grands arbres magnifiques, de 25, 30, 40 mètres de haut et plus, contre une nouvelle génération de riquiquis dont le destin n’a aucune chance de jouer les prolongations, entre réchauffement climatique et exploitation forestière à outrance.**

Cet incroyable marché de dupes nous est vendu en forçant le trait sur cette **notion de lumière** qu’il faut absolument faire entrer dans la forêt. Il faut ouvrir « *à la lumière des surfaces plus petites* », « *progressivement le forestier va faire entrer la lumière* ». Il est attendu de cette injonction quasi-hygiéniste, garante d’une forêt donnée, sans cela, pour moribonde à brève échéance, qu’elle fasse grandir les semis naturels – naturels puisqu’on a laissé à dessein « *des semenciers en place* » et que l’on prétend ne pas devoir recourir à des plantations, une pratique pourtant souvent utilisée pour espérer atteindre les objectifs de renouvellement après une coupe rase.

Dans ce « meilleur des mondes » où le décideur forestier, tel le souverain éclairé d’autrefois, ne doute pas de ce qui convient le mieux à ses sujets, à son peuple d’arbres, l’on aurait vraiment tort de s’inquiéter et de s’offusquer d’une gestion qui ose ne trouver absolument rien à redire à la coupe de « *la partie la plus ancienne de la forêt* » !!!

Alors qu’au contraire le bon sens le plus élémentaire, au point où nous en sommes de notre évolution humaine et sociétale, voudrait que tout soit fait pour préserver ces trésors vivants, coûte que coûte.

Mais combien de fois faut-il nous le redire ? Des coupes progressives (progressives peut-être, mais rases assurément !), pour renouveler la forêt.

C’est-à-dire pour faire artificiellement et avec une lourdeur insigne ce que la Nature fait tout naturellement, en toute simplicité et en douceur : se renouveler à son rythme, au fil des clairières qui se forment lorsque de vieux arbres s’effondrent, sans que pour autant s’effondre la biodiversité en pareils lieux.

Quelle découverte ! Les forêts savent se renouveler toutes seules, et cela fait des millions d’années que ça dure...

En vérité, la seule logique qui prévaut ici est celle d’une production de bois à laquelle l’ONF et l’Etat n’entendent pas déroger, alors que les vrais enjeux sont ailleurs.

Et c’est ainsi que l’on en arrive à ce qu’il faut bien considérer comme une sorte de culte, de religion, à laquelle il faut se donner irrésistiblement et que l’on peut qualifier de variation forestière du « jeunisme » ! Et à nous assurer, du coup, avec un optimisme soudain débordant : « *les jeunes peuplements, une explosion de vie !* ». Le bel argument massue que voilà pour clore le sujet et plier le débat. Avec une roublardise confondante et sans vergogne, cette ultime manœuvre entend nous convaincre que c’est à ce prix, en agissant ainsi, en instaurant « *jeunes peuplements, semis et fourrés* » - là où, il est vrai, il n’y avait que de magnifiques futaies de géants multisentennaires (excusez du peu...) – que l’on va pouvoir obtenir

une débauche de vie et de biodiversité. Car c'est là que « *prospèrent 90 % des fleurs que l'on trouve dans les forêts, de nombreux papillons, des coléoptères, des oiseaux nicheurs (qui y construisent leur nid) et de grands animaux tels que les cerfs qui apprécient ces espaces plus ouverts.* »

Il fallait oser prétendre que c'est là et en faisant ça que l'on obtient un aussi beau résultat qui devrait faire chaud au cœur de tous les naturalistes, des ornithologues aux entomologistes en passant par les botanistes. Au point que l'on se demande bien pourquoi l'on s'embête tant avec des îlots de sénescence ou de vieillissement !

Soulignons tout de même au passage que l'on parle bien d'îlots : ces surfaces sont déjà si réduites qu'il serait parfaitement ridicule et inadapté d'envisager un terme évocateur d'une superficie un tant soit peu plus étendue !

Il nous faut donc tout de suite faire un sort à cet argument en trompe-l'œil. Quoi de plus normal que, lorsque le cycle de la forêt recommence quelque part, l'on commence par retrouver le cortège renouvelé de toutes ces espèces des premières strates, celles qui recherchent et privilégient les milieux ouverts. Des espèces qui vont bientôt, à leur tour, se faire moins dominantes, voire s'effacer, au fur et à mesure que les fourrés vont évoluer jusqu'à la futaie âgée et sa haute canopée. Tous ces phénomènes, obéissant aux lois de l'évolution et de l'écologie, nous sont désormais largement connus. Les biotopes se succèdent en hauteur et au fil du temps, et les cortèges d'espèces qui leur sont inféodées font de même. Et c'est bien au terme de l'évolution de la forêt que l'on va trouver les espèces les plus spécifiques des vieux bois, les plus caractéristiques de certaines niches. Celles qu'il importe de préserver avec le plus d'égard et d'attention.

Il est somme toute assez misérable et déplacé de faire valoir, par exemple, que 90 % des fleurs qui poussent en forêt se trouvent dans les zones les plus dégagées et ensoleillées, à la végétation la plus basse (s'agissant de fleurs, le contraire serait plus qu'étonnant !). **Il est autrement plus significatif de savoir que telle ou telle espèce rare de coléoptère ne sera plus lorsque son habitat de vieux bois aura été abattu et éliminé, et que les quelques arbres-relais et îlots relictuels conservés ne peuvent lui assurer qu'une survie problématique.**

Le comble est atteint (le cocasse le disputant au cynique) lorsque, au terme de cette partie, l'ONF se met à se féliciter de la prospérité ainsi apportée par ses bons soins forestiers aux « *grands animaux tels que les cerfs qui apprécient ces espaces plus ouverts* » ! L'on sait en effet combien l'ONF voit d'un mauvais œil ces mêmes cerfs et autres chevreuils qu'il n'a de cesse de (faire) pourchasser, voyant en eux, avec une véritable détestation, les pires ennemis de ses semis et jeunes peuplements (quand bien même, en fait, les problèmes tiennent généralement surtout aux modalités mêmes de ces peuplements...). L'ONF établit des plans de chasse tellement élevés et intensifs que :

a) ces beaux animaux, si emblématiques d'une vraie forêt, préfèrent trouver, une grande partie du temps, tranquillité et salut en dehors d'une forêt domaniale largement désertée ;

b) les chasseurs eux-mêmes n'arrivent pas à atteindre tous les objectifs de chasse assignés, à tirer tous les animaux prévus (!), au point que la mise en régie de la chasse pour atteindre lesdits objectifs est désormais envisagée (en tout cas, dans un

certain nombre de forêts – ce qui vaudra toujours mieux, s’agissant de cet aspect de la chasse, que de laisser perdurer une chasse à courre d’une cruauté hors d’âge et plus que massivement rejetée par les Français...) ;

c) les amoureux et usagers de la forêt sont bien en peine d’observer le moindre cerf (sauf à avoir une chance digne d’un gros gagnant à quelque jeu de hasard).

Malheureusement, **si on laisse l’ONF à ses démons, la situation n’est pas prête de changer, sinon en pire.** L’ONF considère manifestement (lire **ICI** son argumentaire, aussi affligeant qu’inquiétant) qu’en dehors de la chasse il n’y a point de salut pour lui, pour sa survie et pour ses objectifs productivistes. L’ONF se donne pieds et poings liés à la chasse (en même temps qu’il instrumentalise les chasseurs, plus souvent qu’à leur tour ?). Et l’ONF d’asséner quelques formules-chocs pour bien faire passer le message :

La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain

Equilibre forêt-gibier, il est urgent d’agir

La chasse, seule solution envisageable pour les plantations

Une biodiversité forestière compromise

Vers la chasse en régie ?

L’Office national des forêts (ONF) explique pourquoi la chasse, une activité parfois incomprise du grand public, est nécessaire au renouvellement de la forêt.

Voilà pour ces « *grands animaux tels que les cerfs qui apprécient ces espaces plus ouverts* », dans ces « *jeunes peuplements* » qui offrent « *une explosion de vie !* »

Où l’on voit clairement où sont les vraies priorités... certainement pas du côté de l’accueil du public et de la biodiversité !

Allons, l’on aurait vraiment tort de se faire du souci et de déprimer puisque « *peu à peu les grands arbres vont laisser leur place à une nouvelle génération* ». Tout va bien, alors ! Mais il va encore falloir patienter dix ans...





Partie 3 : parcelle 61

L'on en revient, avec la parcelle 61, dite des **Châtelons**, à la question des îlots, en l'occurrence, ici, de vieillissement (et non de sénescence). Autrement dit, bien qu'il s'agisse de l'une des plus belles et anciennes futaies du massif, sise en son point le plus élevé, et qu'elle est particulièrement appréciée par le public puisqu'« *elle abrite un sentier très prisé* » (raison avancée pour en avoir fait **un îlot de vieillissement**), il ne faut pas croire que l'ONF va pour autant laisser ces arbres magnifiques vivre en paix jusqu'à leur trépas naturel. L'on arrêtera les compteurs à un grand maximum de 250-270 ans. Il sera alors grand temps de monnayer les futs de ces géants et d'en finir avec cette cathédrale vivante.

Mais il ne sera en fait point nécessaire d'attendre aussi longtemps. Car il n'est pas question que l'ONF voie sa responsabilité engagée par des arbres dont la santé chancelante entraînerait des risques d'accident. Et donc, « *lorsque ceux-ci commencent à dépérir et que les arbres peuvent représenter un danger pour les promeneurs, ils sont enlevés* ».

La formule est sciemment laissée relativement vague, ce qui autorise toute coupe, tout prélèvement de ces arbres pour peu que l'on soupçonne ou allègue de quelconques maux liés à leur grand âge. Quand bien même de tels arbres peuvent vivre encore fort longtemps, même vieillissants, même affaiblis par telle ou telle affliction, tel ou tel parasite.

Il suffit, dès lors, de juger pertinente et nécessaire une coupe dite sanitaire pour que le prélèvement s'opère. Pour que les arbres encore sains ou tout juste atteints soient sauvés... pour l'exploitation.

Peu importe que les gens n'aillent pas s'aventurer en forêt lorsque vient à s'abattre un gros coup de vent ou que se déchaîne une tempête. Ni que des arrêtés soient même pris autant que de besoin en préfecture pour mettre hors d'atteinte du danger potentiel les téméraires et les inconscients. Et il serait trop simple, certainement, de

laisser sur place, au sol, les branches ou les troncs incriminés qui ainsi pourraient continuer à faire oeuvre utile dans **l'écosystème forestier** en assurant le gîte et le couvert d'une foultitude d'êtres vivants au fil de leur lente décomposition. Car, même affaiblis, malades ou morts, les arbres ont toute leur place et leur utilité en forêt.

Mais le système de la coupe sanitaire ne s'embarrasse pas de ces subtilités et elle permet de forcer le trait si on le souhaite et de faire les choses dans les grandes largeurs en prélevant, ce faisant, à bon compte des arbres dont l'heure n'était normalement pas encore arrivée.

C'est ainsi que, dans une parcelle qui n'est déjà pas très étendue, **quelque 127 arbres ont été prélevés, dont seule une minorité était réellement malades**, soit un total d'arbres abattus et enlevés sensiblement plus important que les 86 arbres originellement prévus et, du reste, revendiqués par l'ONF qui entend préciser que « *pour évacuer les grumes, certaines ont été coupées en deux, afin de pouvoir être transportées plus facilement, le nombre de grumes est donc supérieur au nombre d'arbres coupés* » (ce qui, en soi, serait assez révélateur de la taille de ces arbres vénérables...).

Aurions-nous donc eu la berlue ? Sommes-nous allés un peu vite en besogne ? Pourtant, le décompte a été fait avec méthode sur le terrain, peu après l'abattage. Et quid de nos images vidéo ? Ces images existent bel et bien et chacun peut se faire son opinion en visionnant notre reportage.

Pour tout savoir sur cette coupe sanitaire et ce qu'il convient de penser du communiqué publié par l'ONF pour justifier son opération, l'on peut se reporter utilement à **notre dossier spécial Chêtelons** et notamment à nos deux vidéos (**ICI**).

De toute façon, il aurait été étonnant qu'un ONF même bien intentionné ne se laisse pas les coudées franches. Ce texte de 2019 (relatif à la forêt de Marly en Ile-de-France) ne dit pas autre chose :

« Conformément à l'aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, l'ONF procèdera à des coupes nécessaires sur plusieurs parcelles de la forêt de Marly.

Différents types de coupes sont prévus :

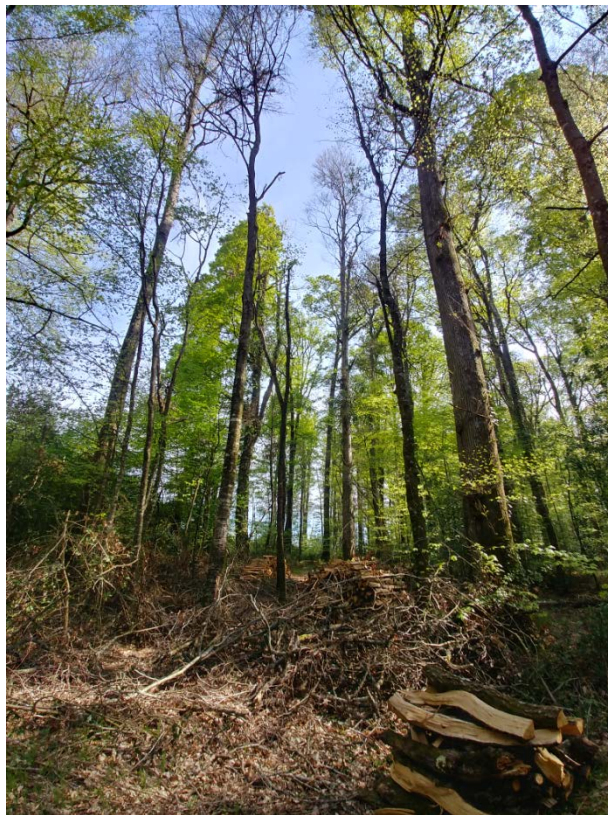
- les coupes de régénération : elles consistent à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de mettre en lumière les sols et permettre aux jeunes semis de se développer
- les coupes d'amélioration vont permettre d'éclaircir les peuplements trop denses et exploiter les arbres moins bien conformés au profit des plus beaux arbres
- **les coupes sanitaires consistent à exploiter les arbres dépérissants afin de sécuriser l'espace forestier.**

Suite aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF va mettre fin aux coupes rases et privilégier la futaie irrégulière. Ce traitement sylvicole permet de maintenir en continu des arbres sur la parcelle. La forêt se transforme, mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée. Cela répond à la demande sociale de préserver les paysages forestiers.

Attention, il subsiste quelques exceptions à la fin des coupes rases :

- lorsqu'une coupe a déjà fait l'objet d'un contrat de vente avec un engagement financier, l'exploitation est menée à son terme.
- lorsque les peuplements souffrent d'une crise sanitaire (arbres malades), la coupe sanitaire peut mener à une coupe rase. Elle reste la seule intervention sylvicole possible. »

L'on a bien noté que s'il est considéré qu'un peuplement est la proie d'une crise sanitaire, la coupe sanitaire peut devenir une vraie coupe rase, laquelle reste donc possible, et que la coupe sanitaire permet bien de faire d'une pierre deux coups : sécuriser ET exploiter.





Partie 4 : parcelle 183

Une quatrième partie du communiqué s'attache à montrer combien les choses se passent bien au niveau de la parcelle 183, c'est-à-dire dans le secteur de **l'allée du Soulier**, grâce à la mise en place d'une **gestion « smart »*** (rien de moins, et en français dans le texte !). Pourquoi « smart » ? Parce que cette méthode est censée permettre aux jeunes chênes de prospérer « à l'abri des pins ».

Pour ce faire, la « *régénération* » doit être considérée comme « *terminée* ». Tel est le cas, désormais, de la parcelle 183. « *Les pins, essences pionnières, en ont profité pour s'épanouir avec la nouvelle génération des chênes* ». Voilà les pins promus véritables « pompes à eau », tels des peupliers, capables, grâce à leur nombre, de « *limiter l'engorgement du sol* ». L'idée est, « *en le[s] privilégiant durant ces premières années* », que ces pins qui poussent plus vite et sont moins exigeants que les chênes permettent aux jeunes plants de chênes de survivre et de prospérer dans ces sols ingrats.

Et, cerise sur le gâteau, ces pins vont, au surcroît, rendre les chênes moins accessibles à l'appétit des cervidés ; ils pousseront donc d'autant mieux et d'autant plus vite, et passeront avec davantage de succès « *ce cap délicat de la jeunesse dans un milieu difficile* ».

Cette « *stratégie* » qui joue avec « *les dynamiques naturelles* » autorise une gestion économe : moins de frais d'entretien, moins de pertes. Elle se révèle tellement payante qu'elle a également été appliquée aux parcelles 120, 133, 194 : « *les pins ont été enlevés, et désormais les chênes peuvent s'épanouir tranquillement.* »

Mais la méthode tient-elle vraiment ses promesses ? Il n'est pas interdit de penser que le discours est suffisamment enjolivé pour faire oublier un peu vite le fait que les résineux sont surtout privilégiés parce qu'ils poussent nettement plus vite que les chênes, sont particulièrement adaptés à la récolte mécanisée et à la transformation automatisée des exploitations forestières et des scieries actuelles, et qu'ils vont

convenir très bien (même sans être matures) aux besoins de plus en plus importants de la filière bois-énergie – là où a de bonnes chances de finir l'essentiel des tas de bois que l'on peut y voir, du moins ceux qui n'ont pas été tout simplement oubliés, abandonnés. Autrement dit, si les chênes ne poussent pas de manière satisfaisante, il y aura toujours les pins – si on ne les coupe pas avant qu'ils ne prennent leur essor.

Bref, un mode de gestion qui se veut gagnant sur les deux tableaux, où l'on insiste sur son grand intérêt pour le chêne, essence noble, mais où l'on pense aussi, en fait, pins et rentabilité accélérée des plantations de résineux.

Pas sûr, finalement, qu'elle soit si smart, si intelligente que cela, cette gestion qui pourrait peut-être se révéler plus finaude, voire roublarde, que smart. Faut-il suivre ces « mauvais esprits » qui vont vouloir considérer qu'il s'agit surtout de pouvoir couper et sortir du résineux à brève échéance et à bon compte en disant que c'est uniquement pour dynamiser la croissance du chêne, une fois qu'il a été considéré que le pin l'a suffisamment tiré d'affaire en lui faisant passer le cap délicat du démarrage ?

De toute façon, pour appliquer cette méthode, il faut en passer par une régénération et donc une coupe rase...

*[Au demeurant, s'agit-il ici pour l'ONF d'appliquer vraiment la méthode de gestion de projet qui utilise des objectifs et indicateurs dits SMART - Spécifiques, Mesurables, Acceptables (et Ambitieux), Réalistes, Temporellement définis ? Tel ne semble pas être le cas...]



Partie 5 : pour les générations futures...

Comme l'on pouvait s'y attendre, après avoir passé en revue les différentes parcelles pour se féliciter d'une gestion que les AFG ne trouvent pourtant guère mirobolante, l'ONF entend conclure son communiqué en soulignant combien ces choix de gestion éclairés n'ont d'autre objet que « **le souci des générations futures** ». Toutes ces coupes, tous ces travaux d'entretien pour améliorer et renouveler les peuplements visent à « *transmettre le patrimoine forestier aux générations futures dans le meilleur état possible* » (dans le meilleur des mondes...). C'est là « *le seul objectif du forestier et de la gestion durable qu'il met en œuvre* ».

Ce qui revient à considérer (!) toutes ces choses qui ne vont pas et contre lesquelles notre association s'élève comme étant en fait de la gestion durable – comme par exemple les coupes rases et la quasi-élimination, à terme, de tout le « **gros bois** », de tout ce que cette forêt compte d'un peu haut et ancien, de tout ce qui lui donne un peu de caractère, qui la rend attachante et digne d'être encore un peu considérée comme une forêt, et non comme une simple plantation servant d'usine à bois.

C'est aussi « *ce qui fait la fierté de son métier* ». C'est sûrement pour cela que **les personnels forestiers** de l'ONF ne cessent de décrier toutes les mesures prises à leur encontre année après année, la façon dont on altère et on détruit leur statut et leur profession ; pour cela aussi qu'ils manifestent jusqu'à Tronçais et devant le siège parisien de l'ONF ; pour cela aussi que des syndicats ont attaqué en justice leur employeur pour mise en danger de ses employés ; et pour cela aussi que ceux-ci ont malheureusement été pas moins d'une cinquantaine à s'être suicidés en vingt ans.

Puisque les choses se passent donc si bien et que prévalent les meilleures intentions du monde, il ne nous reste plus, en somme, qu'à nous montrer philosophes en nous disant que si toutes ces « *coupes de renouvellement modifient rapidement le paysage* » (et revoilà l'argument du canton), c'est pour la bonne cause... pour les générations futures (il est vrai que, côté renouvellement, avec le réchauffement climatique, il n'y a aucun souci à se faire pour les générations futures...). Et de refaire un peu dans la compréhension et la compassion (« *les forestiers comprennent et partagent l'émotion suscitée* ») pour faire accepter l'inacceptable, le soi-disant inéluctable.

Car n'allez surtout pas perdre espoir, il faut **po-si-ti-ver** ! Il y a « *le schéma d'accueil à venir* », cette « *très belle opportunité pour construire ensemble des solutions* » (mais si, mais si !), « *des rencontres régulières avec les différents acteurs sur le terrain* ». On va « *approfondir les discussions et travailler à identifier ensemble des adaptations possibles* » (ou de simples inflexions à la marge ?). Vraiment ? Puisqu'on vous le dit ! Et de lancer même en conclusion, avec entrain et enthousiasme, un « *à suivre donc !* ». Qu'on se le dise, la démocratie participative, la vraie, est en marche...

Et de nous donner quelques chiffres pour conclure, pour la route, lesquels méritent bien quelques bémols :

- 4480 ha sur les 4500 sont effectivement classés Natura 2000 (directive Oiseaux) : mais cela n'est pas très contraignant et ne saurait guère gêner l'ONF dans ses objectifs de (sur)production ;
- 861 ha « *non adaptés au futur changement climatique* » : comprendre qu'on va donc pouvoir continuer de plus belle à renouveler les peuplements et qu'on n'est pas prêt de s'arrêter de « couper-raser » !
- 65 ha « *protégés au titre du patrimoine culturel et mémoriel* » : dont acte, mais il y a protection et protection...
- La proportion alléguée de 58 % de feuillus et 42 % de résineux est discutable et était, il n'y a pas encore si longtemps, nettement plus favorable aux feuillus.

Pour en savoir plus sur la forêt du Gâvre et pour la défendre : <https://www.amisforetgavre.com>

